

# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2025****N°25-III**

Le 29 janvier 2025 à 17 h 45, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 23 janvier 2025 par Monsieur Joël GULLON, Président, à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, à Voiron.

Nombre de membres en exercice :	30
Nombre de membres présents :	22
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre d'entités territoriales présentes :	7
Nombre de voix :	9 272,37
Secrétaire de séance :	Vincent FRISTOT

**TITULAIRES PRESENTS**

Coralie BOURDELAIN, Albert BUISSON, Philippe CARDIN, Bruno CATTIN, Gilbert CHAMPON, Florent CHOLAT, Jean-François CLAPPAZ, Jean-Luc CORBET, Jean-Claude DARLET, Claude DIDIER, Jérôme FAUCONNIER, Vincent FRISTOT, Joël GULLON, Dominique PRIMAT, Nadine REUX, Jérôme RUBES, Barbara SCHUMAN, Martial SIMONDANT, Laurent THOVISTE, Roger VALTAT, Béatrice VIAL

**SUPPLEANT PRESENT :**

François OLLEON

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Henri BAILE donne pouvoir à Jean-François CLAPPAZ  
Dominique ESCARON donne pouvoir à Laurent THOVISTE  
Franck FLEURY donne pouvoir à Jean-Luc CORBET  
Anne GERIN donne pouvoir à Bruno CATTIN  
Dominique PALLIER donne pouvoir à Roger VALTAT  
Jean-Pierre PERROUD donne pouvoir à Dominique PRIMAT

**OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312- 1 et D.2312-3,

Vu le rapport d'orientations budgétaires retraçant les informations nécessaires au débat d'orientations budgétaires transmis à chaque membre du comité syndical,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant que la tenue du débat d'orientations budgétaires constitue une formalité préalable substantielle à l'adoption du budget primitif. Dès lors, la délibération sur le budget qui n'aurait pas été précédée d'un débat d'orientations budgétaires serait entachée d'illégalité.

Le Président présente le rapport aux membres du comité syndical et ouvre le débat.

Les membres du comité syndical ont procédé au débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget.

Le Président propose aux membres du comité syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025.

Et après en avoir délibéré, le Comité syndical prend acte de la tenue de ce débat.

Vote : A l'unanimité

Fait à Voiron, le 29 janvier 2025

Le Président



Joël GULLON